

- ATELIERS DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE -



Association pour la promotion du label APP LA CÉLÉBRATION DES 10 ANS PAR UN LARGE RÉSEAU D'ORGANISMES

Les Ateliers de pédagogie personnalisée existent depuis plus de trente ans (1985), mais voici dix ans que le label est géré par une association *ad hoc*. Avec succès.

Philippe Grandin

La création de l'Association de préfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité des APP, l'APapp, date du 12 mars 2007. La célébration des 10 ans a donné lieu à une réunion sur le bilan et les perspectives d'avenir, le 29 mars à Saint-Denis (93). En 2007, a rappelé Marie Boucon, présidente du bureau de l'APapp, le pari était de faire du label APP une référence en matière de pédagogie de formation pour adulte. De fait, il est aujourd'hui reconnu comme label qualité par le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), et a reçu les habilitations nationales

“évaluation” et “formation” pour délivrer le certificat CléA (socle de connaissances et compétences professionnelles). Le réseau des APP compte près de 200 organismes de formation, aux statuts multiples. La réunion a été ponctuée par les “regards croisés” du réseau APP Grand-Est. “*Quand nous sommes passés de la subvention au marché [en 2007], nous avons renforcé notre travail en réseau, composé aujourd'hui de quatre Gréta et de trois associations*”, a indiqué Fanny Doerr, gérante du Gifpi Scop, l'APP de Strasbourg. Christophe Wambst, responsable coordination Gréta Nord-Alsace, APP Haguenau et APP Saverne, a souligné que le réseau était aussi resté “*un partenaire de la Région en matière de discussion sur les pratiques pédagogiques*”, la spécificité du label étant axée sur l'autoformation accompagnée, l'individualisation et la personnalisation de la formation. ●

MANIFESTE POUR UNE FORMATION “POUR TOUS, PARTOUT, À TOUT MOMENT”

À l'occasion de ses 10 ans, l'APapp a lancé un manifeste qui appelle à “*agir pour un accès à la formation tout au long de la vie pour tous*”.

Laurence Martin, directrice de l'APapp, a rappelé les initiatives novatrices, “*porteuses d'espoir et destinées à mettre en valeur les compétences acquises*”, comme la validation des acquis, la professionnalisation, et plus récemment le compte personnel de formation ou le certificat CléA. Ces nouveaux outils permettent d'améliorer les conditions d'accès à la formation, en accordant une attention toute particulière aux moins diplômés et aux demandeurs d'emploi. Mais ces derniers, “*sans accompagnement et solutions structurelles et structurantes, passeront à côté de ces opportunités de formation et d'accompagnement*”, prévient le manifeste. “*Nous avons besoin de temps pour la mise en place de ces nouveaux dispositifs, pour leur appropriation et leur développement*”, a observé Laurence Martin. Ceci dans un contexte d'urgence réelle de formation, et de besoins en compétences changeants. “*Résultat, on ne forme qu'à des compétences qui sont déjà caduques !*” De ce point de vue, l'APapp invite tous les décideurs, responsables, opérateurs, acteurs du champ de l'éducation permanente, à réfléchir ensemble puis à créer et à faire vivre sur les territoires des lieux pérennes d'accès à la formation et à l'éducation permanente pour chaque citoyen. “*Les réponses existent déjà mais elles ne pourront devenir opérationnelles et efficaces que de manière partenariale et pérenne*”, prévient l'APapp. ●